explication. L'honorable député m'a délibérément accusé de faire une fausse déclaration. Je n'ai jamais fait cela.

Quelques VOIX: A l'ordre.

M. GARLAND (Bow-River): Je demande que l'expression soit retirée. C'est mon droit.

M. VIEN: La décision a été rendue.

M. le PRESIDENT (M. Fortier): Je dois déclarer que décision a été rendue.

Le très hon. M. MEIGHEN: Monsieur le président, je ne prends pas cause pour l'honorable député de Bow-River, mais les décisions de ce genre font simplement une farce du Parlement.

Quelques VOIX: A l'ordre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le sentiment de la justice existe chez chacun de nous. Une décision qui permet à un honorable député d'expliquer ce qu'il entend par "fausse déclaration" sans retirer l'expression équivaut à une moquerie du règlement de la Chambre.

Quelques VOIX: A l'ordre.

M. CANNON: A l'ordre. Je fais appel au règlement. Vos décisions, monsieur le président, ne sont pas discutables et le très honorable chef de l'opposition discute votre décision.

Le très hon. M. MEIGHEN: Elles sont inexprimables (not speakable).

M. CANNON: Pas discutables.

M. GARLAND (Bow-River): Je n'ai jamais encore subi une injustice dans cette Chambre et j'espère sincèrement que dans cette occasion, monsieur le président, vous ne me forcerez pas à souffrir une injustice. Je vous demanderai de revenir sur votre décision. L'accusation portée par l'honorable député est fausse et contraire au règlement. Je n'ai jamais fait une fausse déclaration. Je demande que l'on sauvegarde la dignité du Parlement.

M. VIEN: Je suis prêt à faire la déclaration suivante: Au lieu de "fausse déclaration" je vais dire que les déclarations de mon honorable ami ne sont pas exactes; elles ne donnent pas une juste idée des conditions qui prévalent dans ce pays.

M. GARLAND (Bow-River): Cela est également faux, monsieur le président. Je n'ai jamais présenté un tableau inexact des conditions de ce pays. L'honorable député a dit que j'avais fait une fausse déclaration.

M. VIEN: Une déclaration inexacte.
[M. Garland (Bow-River).]

M. GARLAND (Bow-River): Non, une fausse déclaration. Le simple fait de substituer le mot "inexacte" n'atténue pas l'accusation. Je dois faire appel à vous, monsieur le président, et demander que l'honorable député retire cette accusation. Je n'ai jamais fait de déclaration inexacte ou fausse sur les sujets qui ont été discutés.

M. le PRESIDENT: L'honorable député de Bow-River voudra-t-il bien s'expliquer?

M. GARLAND (Bow-River): L'honorable député de Lotbinière (M. Vien) a dit que j'avais fait une fausse déclaration quant à la situation de notre pays ou quelque chose comme cela. Il a employé le mot "fausse" à mon adresse, disant que j'avais fait une fausse déclaration.

M. le PRESIDENT: Puis l'honorable député de Lotbinière a dit que l'honorable député avait fait une déclaration inexacte. Est-ce cela que je dois comprendre?

M. GARLAND (Bow-River): C'est ce qu'il vient justement de faire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il n'a pas retiré l'expression.

M. GARLAND (Bow-River): Je soutiens que la substitution du mot "inexacte" à la place du mot "fausse" n'atténue pas l'accusation et je demande que les expressions non parlementaires de l'honorable député soient retirées.

M. CANNON: Il n'y a pas là d'expression non parlementaire.

M. le PRESIDENT: L'honorable député désire-t-il parler sur le rappel au règlement?

M. VIEN: Voici ce que j'ai à dire sur le rappel au règlement, monsieur le président. J'ai dit que je ressentais comme un affront les fausses déclarations concernant le Canada, et l'honorable député a dit: "les fausses déclarations que vous devriez ressentir comme un affront sont celles faites par le ministre de l'Immigration".

M. GARLAND (Bow-River): Pas du tout.

M. VIEN: Je veux bien qu'on me corrige si ce que j'affirme en ce moment n'est pas exact. L'honorable député a dit: "les fausses déclarations sont celles faites par le ministre de l'Immigration" ou par le Gouvernement ou quelque chose comme cela.

M. GARLAND (Bow-River): Non.

M. VIEN: Qu'est-ce donc que mon honorable ami a dit?